

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES ADOpte UN BUDGET ÉQUILIBRÉ ET SON TAUX DE TAXATION POUR 2016-2017

La Prairie, le 6 juillet 2016 – Lors de sa séance en ajournement du mardi 28 juin dernier, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) a adopté le budget ainsi que le taux de taxation de la commission scolaire pour l'année 2016-2017.

Budget 2016-2017

L'augmentation de la clientèle, la stratégie de contrôle des dépenses mise en place par la CSDGS au cours des dernières années ainsi que l'absence de compression additionnelle dans les règles budgétaires soumises par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) permettent à la commission scolaire d'atteindre un équilibre budgétaire pour l'année 2016-2017. Voici la répartition des revenus et des dépenses en comparaison avec l'année 2015-2016 :

	2015-2016		2016-2017	
Revenus par année	246,7 M \$		260,3 M \$	
Provenance des revenus	Répartition	Montant en millions de dollars	Répartition	Montant en millions de dollars
Subventions et péréquation du MEES	71 %	175,1	72 %	187,7
Taxe scolaire	21 %	52,8	21 %	53,8
Autres revenus (notamment vente de biens et services)	8 %	18,7	7 %	18,8

	2015-2016		2016-2017		Écart	
Dépenses par année	247,3 M \$		260,3 M \$		12 913 268 \$	5,2 %
Nature des dépenses	Répartition	Montant en millions de dollars	Répartition	Montant en millions de dollars		
Activités d'enseignement et de soutien à l'enseignement	71 %	175,1	72 %	186,9	11 765 652 \$	14,9 %
Services d'appoint (notamment le transport scolaire et le service de garde)	12 %	30,4	12 %	30,2	(237 458) \$	-0,8 %
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	10 %	25,7	10 %	27,1	1 441 432 \$	5,6 %
Activités connexes (notamment le service de la dette)	3 %	6,6	2 %	6,1	(469 166) \$	-7,1 %
Activités administratives	3,8 %	9,4	3,8 %	9,9	412 808 \$	4,3 %

Taxe scolaire 2016-2017

Le taux de la taxe scolaire diminue de 3 % cette année, passant de 0,29736 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière en 2015-2016 à 0,28822 \$ en 2016-2017. Toutefois, bien que le taux de taxation soit en baisse, une augmentation du compte de taxe scolaire est possible pour certains contribuables en raison de la hausse de l'évaluation foncière de leur immeuble. Cette augmentation est étalée sur trois ans.

« Pour la première fois depuis les sept dernières années, la CSDGS ne subit pas de nouvelles compressions budgétaires de la part du gouvernement, ce qui nous permet d'atteindre l'équilibre budgétaire, un élément très positif pour les élèves, les établissements et les services administratifs », a exprimé la présidente du conseil des commissaires, madame Marie-Louise Kerneïs lors de l'adoption du budget. « Un investissement additionnel de plus de 1,2 million de dollars de la part de la commission scolaire dans les services directs aux élèves en 2016-2017 permettra d'augmenter le soutien à la persévérance ainsi que la réussite scolaire et sociale de nos élèves, jeunes et adultes. »

À titre informatif, les comptes de taxe scolaire ont été mis à la poste le 4 juillet 2016.

– 30 –

Source : Mylène Godin
Régisseur, Secteur des communications
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | godin.mylene@csdgs.qc.ca
www.facebook.com/csdgs.qc.ca

Renseignements : Marie-Louise Kerneïs
Présidente du conseil des commissaires
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 232-2278
kerneis.marie-l@csdgs.qc.ca